



## Droit de succession: droit civil et familial

Par **priam**, le **09/06/2010** à **18:18**

Bonjour,

Mon époux est décédé le 1 avril 2010, nous étions mariés sous le régime de la communauté et fait une donation entre époux. Nous avons eu 2 filles de 9 ans et 20 mois elles sont donc mineurs.

Nous possédons une maison, j'aimerais la vendre pour pouvoir me rapprocher de mon travail.

Es ce que je peut la vendre pour en acheter une autre est dans qu'elle condition je vais pouvoir le faire. Cordialement.